La vie de votre association

Affaire en cours... Affaire en cours... Affaire en cours

Maye-Loisirs à suivre...

En octobre 84 notre association déposait une plainte contre le responsable de "MAYE-LOISIR" pour non respect du Plan d'Occupation des Sols de la commune du CROTOY sur la côte picarde. Ce parc de loisirs étant situé en zone Nd du dit P.O.S. (zone inconstructible en raison de la fragilité des milieux), son responsable n'avait jamais obtenu l'autorisation d'effectuer des travaux mais il est passé outre.

A cette époque, le service de l'Equipement était même allé constater sur place. Depuis nous attend ons patiemment la décision de justice.

Cet hiver, nous avons à nouveau constaté des travaux, une entreprise de maçonnerie oeuvrait aux abords d'une hutte de chasse récemment construite en béton. Nous avons également remarqué la présence de nombreux poteaux en ciment dont on se demande, avec inquiétude, quelle sera leur utilisation.

La création d'un parc de loisir à cet endroit du littoral constitue un danger pour plusieurs raisons.

La législation qui protégeait le site n'a pas été respectée, le responsable de "MAYE-LOISIRS" est donc actuellement en infraction. Mais le Plan d'Occupation des Sols du CROTOY est en révision depuis quelques mois. Le conseil municipal de cette commune pourrait très bien transformer la zone Nd (inconstructible) en zone constructible et régulariser de ce fait la situation du responsable de MAYE-LOISIR.

Ce parc constitue une réelle menace pour la réserve maritime de chasse, par la fréquentation touristique qui s'y développerait et par les activités que proposent les organisateurs : survol en ULM et promenade dans la réserve. A ce sujet, le 17 Avril, un tracteur de MAYE-LOISIR tirait une remorque de touristes anglais en pleine réserve, nous avons déposé plainte aussitôt.

Soyez sûr que nous serons vigilants !

hutte de chasse recemment bétonnée

clôture posée sans autorisation

canaux creusés sans autorisation

